

S'approprier les règles relatives à la TVA

EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE >> Gestion comptabilité

Objectifs

Comprendre les mécanismes de la TVA, Appréhender les règles de territorialité de la TVA sur les biens et les services. Connaître les différents cas d'autoliquidation. Connaître les règles de la TVA immobilière : les LASM (livraisons à soi-même). S'entraîner à leur application par des exercices concrets, Etre capable d'établir la déclaration de TVA de l'entreprise (CA3) et la DES

Vous allez apprendre à

Rappel des grands principes de fonctionnement de la TVA dans l'UE

Le cadre commun de TVA au sein de la CEE : directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006

Le mécanisme de la TVA : neutralité pour les entreprises assujetties à 100 %

Le numéro d'identification intracommunautaire

Le champ d'application

Opérations imposables

Opérations exonérées liées au commerce extérieur

Rappel des notions de fait générateur et d'exigibilité pour le vendeur et pour l'acheteur

Régime des livraisons de biens

Régime des encaissements

Régime particulier des acquisitions intracommunautaires

Les taux de TVA dans les 27 pays de la CEE

Les mentions obligatoires à porter sur les factures : directive 2001/115/CE transposée dans le CGI aux articles 289 et 289 bis

Sanctions en matière de TVA et de DEB

Les différents cas d'autoliquidation de la TVA

Réforme de la TVA immobilière : les livraisons à soi-même (LASM)

La DEB : obligations déclaratives

Appréhender les régimes particuliers et savoir traiter les opérations du commerce international portant sur les échanges de biens

Les livraisons et les acquisitions intracommunautaires

Les exportations et les importations

Les ventes et les achats en franchise de TVA

Les opérations triangulaires

Maîtriser les difficultés des prestations de services dans les échanges internationaux depuis le 1er janvier 2010

Dans les relations B to B (entre assujettis) :

Le principe général,

Les nouvelles obligations déclaratives.

Les mentions obligatoires à porter sur les factures.

Les exceptions au principe d'imposition en B2B.

Dans les relations B to C (entre assujetti et non assujettis) :

Le principe d'imposition,

Les exceptions au principe d'imposition en B2C.

Aménagement des déclarations de TVA

La DES (déclaration européenne de services) : nouvelle obligation déclarative

Connaître les règles du droit à déduction

La refonte des droits à déduction : nouvelles règles applicables depuis le 1er janvier 2008

Conditions générales d'exercice du droit à déduction

Les exclusions du droit à déduction

Analyse de la jurisprudence

Détermination du coefficient de déduction

Régularisations et reversements de la TVA initiale

Connaître les procédures de récupération des TVA étrangères au sein des 27 pays de la CEE

2 jours

Déroulement programme	Public	Pré requis
<p>Rappels de grands principes de fonctionnement de la TVA dans la CEE,</p> <p>La DEB : obligations déclaratives, Appréhender les régimes particuliers et savoir traiter les opérations du commerce international portant sur les échanges de biens,</p> <p>Maîtriser les difficultés de certaines prestations de services internationales,</p> <p>Connaître les règles du droit à déduction de la TVA,</p> <p>Connaître les procédures de récupération des TVA étrangères au sein des 27 pays de la CEE.</p>	<p>Toute personne en charge des déclarations de TVA. Les personnes en charge de la facturation. Toute personne voulant s'approprier les mécanismes de fonctionnement de la TVA.</p>	<p>Connaître les bases de la comptabilité</p>
Modalité d'évaluation	Suivi de l'action et appréciation des résultats	
<p>Questions écrites</p>	<p>Attestation de formation</p> <p>Avis client</p>	